

## L'éternelle "question québécoise"

**Yves-Henri NOUAILHAT**

Centre de Recherches sur l'Histoire du Monde Atlantique  
Université de Nantes  
B.P. 81227  
44312 - Nantes Cedex 3

**Résumé :** Le second référendum sur la souveraineté du Québec organisé en 1995 n'a pas donné un résultat net : le NON ne l'a emporté que de justesse. Depuis, la vie politique canadienne et québécoise est caractérisée par des signes contradictoires : le Premier ministre libéral Jean Chrétien a remporté les élections de 1997 et de 2000 tandis qu'au Québec le charismatique Lucien Bouchard, qui a démissionné en janvier 2001, a laissé la place à un nouveau leader bien décidé à relancer la question nationale québécoise. Mais la population souhaite-t-elle encore se lancer dans une telle aventure ? Cela n'a rien de certain.

**Mots-clés :** Canada. Québec. Géopolitique. Souveraineté. Indépendance. Élections. Partis politiques.

**Abstract :** The second referendum about the sovereignty of Quebec organized in 1995 did not obtain a decisive result : no's prevailed by a very small margin. Since 1995 political life in Canada and Quebec has shown contradictory aspects : the liberal Prime minister Jean Chrétien triumphed in the elections of 1997 and 2000 whilst in Quebec the charismatic Lucien Bouchard who stepped down in January 2001 left his position to a new leader quite decided to start again campaigning in favour of an independent Quebec. But is the people in Quebec quite ready to begin again such a risky adventure ? It is not sure at all.

**Key words :** Canada. Quebec. Geopolitics. Sovereignty. Independence. Elections. Political Parties.

Jean Chaussade avait publié en mars 1995 un petit ouvrage fort intéressant intitulé *Le Canada ou les risques d'éclatement d'un grand pays*. Examinant tour à tour les points de faiblesse du Canada, le poids du passé et les facteurs de dissension, Jean Chaussade concluait ainsi : « *Le Canada se trouve donc aujourd'hui à la croisée des chemins* ». Le "problème québécois" n'était pas résolu : « *il ne semble pas possible, écrivait-il, que les différentes parties qui se sont affrontées avec tant d'ardeur en restent au statu quo et que le Canada continue à fonctionner, comme si de rien n'était, en l'absence d'un cadre institutionnel bien défini* » (Chaussade, 1995).

Depuis mars 1995, beaucoup d'événements sont survenus, notamment le référendum du 30 octobre 1995, des élections fédérales en 1997 et en 2000 ainsi que les élections provinciales au Québec en décembre 1998, les démissions des Premiers ministres du Québec, Jacques Parizeau puis Lucien Bouchard.

Il semble intéressant de faire le point aujourd'hui sur cette question qui reste d'actualité : le Québec est-il prêt à faire sécession dans un proche avenir ? Le Canada est-il toujours menacé d'éclatement ?

### I – LE RÉFÉRENDUM DU 30 OCTOBRE 1995 : UN FAIBLE SUCCÈS DU "NON"

De 1982 à 1992, c'est-à-dire depuis le "rapatriement" de la Constitution jusqu'au référendum sur "l'accord de Charlottetown", une course d'obstacles constitutionnels s'était déroulée, qui laissait parfois croire que l'adhésion du Québec à la Constitution de 1982 allait être possible (Nouailhat, 1992). Mais le rejet des "accords du Lac Meech" en 1990 suivi en 1992 de l'échec de l'"accord de Charlottetown" ravivent les tensions entre le Québec et le reste du Canada (Bothwell, 1999, Young, 1995).

### A – Le gouvernement québécois de Jacques Parizeau organise un second référendum

Après le succès électoral du Parti québécois aux élections provinciales du 12 septembre 1994 au Québec, mais avec une marge assez faible, le gouvernement, dirigé par Jacques Parizeau, décide d'organiser un nouveau référendum sur la souveraineté.

En dépit de nombreuses pressions pour reporter le référendum et après de longues tergiversations sur la formulation de la question, le Premier ministre québécois annonce le 7 septembre 1995 que celle-ci serait la suivante : « *Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? OUI ou NON* »<sup>(1)</sup>.

Au-delà du libellé formel de la question, les Québécois étaient appelés à se prononcer sur deux visions opposées de l'avenir politique du Québec : accéder au statut de pays indépendant ou rester une province au sein de la fédération canadienne. D'un côté, le camp du NON présentait la séparation comme étant l'enjeu du débat référendaire, alors que le camp du OUI cherchait à orienter le débat sur le projet d'un nouveau partenariat avec le Canada afin de rallier les électeurs hésitants.

Le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, juge que la question est formulée pour induire les gens en erreur, pour donner l'impression que le partenariat Québec-Canada ira de soi, même qu'une entente a peut-être déjà été conclue et que le référendum ne servirait qu'à l'entériner. On reproche au gouvernement de ne pas avoir mis le mot "pays" dans la question, alors que c'est de cela qu'il s'agit. Le Premier ministre Parizeau clarifie alors les choses : « *Répondre OUI, c'est effectivement se donner un pays. Tout le monde comprend très bien qu'un Québec souverain, c'est un pays, et on va choisir le Québec souverain comme son pays. Et quand on choisit le Québec comme son pays, on ne choisit pas le Canada comme son pays. Il faut choisir* » (Monière et Guay, 1996).

Le camp du NON lance une vigoureuse campagne tandis que la haute fonction publique fédérale étudie des scénarios pour contrecarrer une victoire du OUI par une contestation judiciaire, un référendum pan-canadien ou une élection fédérale. Dans le camp fédéraliste, il est difficile de trouver une position unique. Ainsi, le Parti libéral du Québec, avec Johnson, souhaite une modification constitutionnelle en faveur du Québec mais il refuse de participer aux commissions régionales mises en place par le gouvernement québécois. Quant au Premier ministre fédéral Jean Chrétien, sa position a évolué. Au départ, il proclamait qu'il n'avait aucune inquiétude quant à la décision des Québécois. Le Premier ministre déclare ensuite que la séparation serait « anti-constitutionnelle » et que le Canada pourra décider seul à propos de la politique monétaire et de l'union économique tandis que les partenaires de l'ALENA pourraient s'opposer à la participation d'un Québec souverain au traité (Balthazar et Herp Jr, 1995). Le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé estime, de son côté, que le Canada pourrait refuser la double citoyenneté.

La campagne du NON est menée par Daniel Johnson, assisté de Michel Bélanger, président du comité du référendum du Parti libéral du Québec et en coordination avec Lucienne Robillard, nommée ministre fédérale du Travail et Jean Charest du Parti fédéral conservateur.

Devant cette situation, Parizeau dramatise l'enjeu : il annonce à la télévision que ce rendez-vous sera peut-être le dernier. Des chefs d'entreprise entrent alors en lice pour mettre en garde les Québécois : l'indépendance entraînera une baisse de la valeur du dollar, la hausse des taux d'intérêt, une flambée du chômage, une hausse des taxes, la fuite des capitaux, l'exode des jeunes cerveaux ainsi que la dictature des syndicats.

Pour le Premier ministre du Canada, le libéral Jean Chrétien, le Québec ne peut pas former une nation à laquelle on pourrait conférer un statut particulier. Il reconnaît cependant que le Québec « *forme une société distincte de par sa langue, sa culture et ses institutions* ». Il promet « *des changements sans rupture* » si le Québec reste dans la Fédération. La souveraineté du Québec entraînerait la destruction du Canada. « *La dissolution du Canada serait l'échec d'un rêve... le démembrement d'un pays qui*

*représente l'une des grandes puissances industrielles les plus avancées du monde moderne... Le Canada est ce qu'il est aujourd'hui parce que le Québec y tient une place unique ».*

Le 4 octobre, 25 chefs amérindiens signent une déclaration dans laquelle ils disent « *respecter le droit des Québécois de tenir une consultation référendaire sur leur avenir* » mais ils ajoutent que leurs peuples et leurs territoires « *ne seront pas liés ni autrement affectés par le résultat de ce référendum* » (Levasseur, 2000). Les Cris de la baie James, les Inuits du Grand Nord et les Montagnais se prononcent par référendum dans les proportions de 95 à 99 % contre la souveraineté du Québec.

Une marche de 40 000 à 100 000 Canadiens à Montréal le 27 octobre manifeste la volonté des participants de voir le Québec rester dans la Fédération. Il n'est pas facile de savoir si cette marche pour le Canada a finalement servi le camp du NON ou, par opposition, celui du OUI.

Quoi qu'il en soit, lors du vote du 30 octobre, le taux de participation a atteint le chiffre record de 94,3 %. Le NON l'emporte avec une faible marge de 45 000 voix : 50,6 % contre 49,4 % de OUI.

### **B – Tentatives d'explication**

On peut se poser la question de savoir pourquoi Jacques Parizeau a déclenché un référendum alors qu'à la fin de l'été 1995 le vent ne lui était pas tellement favorable. La promesse d'organiser une telle consultation se trouvait au cœur de son programme électoral de 1994. Ne pas tenir sa promesse aurait été grave pour son leadership personnel au sein du Parti québécois. De plus, une trop grande attente par rapport à l'échéancier promis ainsi que l'usure du pouvoir risquaient de nuire à sa cause.

Lorsque Jacques Parizeau devient Premier ministre du Québec en octobre 1994, il connaît bien la nature de l'électorat, avec son côté versatile, friable, hésitant. Dans la première moitié de 1995, le pourcentage des Québécois se déclarant favorables à la souveraineté oscille entre 41 et 43 % dans les sondages. Au début du mois de septembre, les sondages donnent 45 %. Le 7 octobre, Jacques Parizeau désigne le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, comme le chef négociateur d'un Québec qui aurait voté majoritairement OUI au référendum. Le chef du Bloc national, qui avait failli mourir le 30 novembre 1994 à la suite d'une infection d'une extrême gravité, était un leader politique fort populaire au Québec.

Pour Lucien Bouchard, un Québec souverain devra négocier un nouveau partenariat économique grâce à un traité qui mettra en place des institutions politiques qui pourraient s'inspirer de l'Union européenne. « Les Québécois, remarque-t-il devant la Chambre des Communes, sont prêts à répondre OUI à un projet rassembleur. Le projet souverainiste doit prendre rapidement un virage qui le rapproche des Québécois et des Québécoises et qui ouvre une voie d'avenir crédible à de nouveaux rapports Québec-Canada répondant à leurs légitimes préoccupations ».

Jacques Parizeau accepte que le référendum ait lieu à l'automne et il tient compte de cette nouvelle orientation. Il s'agissait de combiner un vote sur la souveraineté avec « une proposition formelle pour un nouveau partenariat économique et politique avec le Canada ». La souveraineté est définie comme étant le pouvoir du Québec de « voter tous ses impôts, de voter toutes ses lois et de signer tous ses traités ». Les sondages montrent quelques jours avant le vote que le OUI est remonté tout près de la barre des 50 %.

Les résultats extrêmement serrés donnèrent lieu à un véritable suspense le soir des élections. 93,52 % des personnes inscrites sur les listes électorales ont participé au référendum de 1995, record dépassant de loin le niveau déjà très élevé de présence moyenne des Québécois aux urnes, lequel s'établissait à 76,16 %. Au référendum de 1980, le taux de participation avait été de 85,61 %. L'écart entre le NON et le OUI est donc limité à à peine 1 % du vote. Les résultats ont été du même ordre que lors de l'élection de 1993 qui avait amené massivement les candidats du Bloc québécois à la Chambre des communes. Le parti de Lucien Bouchard avait alors obtenu 49,3 % des voix.

Le camp du OUI, bien que perdant, avait gagné près de 10 points par rapport à 1980, ce qui lui avait donné l'image d'un quasi-gagnant et rendait plus difficile à ses leaders d'admettre leur défaite. Ainsi, Louise Beaudoin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec lançait le soir du référendum : « *Ce n'est pas fini, on ne se résignera jamais. Un jour on aura notre pays* »<sup>(2)</sup>. Pour José Legault, politologue, le fédéralisme tel que le souhaitait Trudeau est mort : « *La vision trudeauiste du Canada à laquelle souscrit, et pour laquelle s'est féroce ment battu Jean Chrétien a rendu l'âme le 30 octobre 1995* »<sup>(3)</sup>. Daniel Johnson, chef du camp du NON, estime que le renouvellement du fédéralisme canadien est devenu un impératif.

Parmi les différents facteurs explicatifs du vote, la langue a joué un rôle incontestable. Depuis ses débuts, le Parti québécois n'est jamais parvenu à se rallier une portion importante du vote des anglophones et des allophones : environ 5 % de ceux-ci se sont prononcés pour le OUI au référendum de 1995 contre 60 % chez les francophones. Déjà Claude Ryan, ardent fédéraliste, avait souligné combien, lors du référendum sur l'accord de Charlottetown la langue avait départagé les OUI et les NON (Ryan, 1995). Sur le plan sociologique, les analyses ont montré que les personnes de plus de 65 ans votaient davantage NON. Les régions frontalières, notamment l'Outaouais, ont favorisé le NON plus que le OUI. Sur le plan des revenus, la différence n'est pas très importante. Toutefois un important taux de chômage favorise le OUI.

Le rôle personnel de Lucien Bouchard, qui a fait figure de nationaliste modéré, de pragmatique, prêt à négocier un "partenariat" avec le Canada a rassuré les Québécois. Ceux-ci ont été séduits par un discours qui leur assurait qu'ils conserveraient la monnaie, le passeport, l'espace économique canadiens et que les accords internationaux seraient maintenus. Tout le discours souverainiste s'appuyait sur la présomption que les forces historiques, économiques et géographiques étaient favorables au partenariat : 79 % des partisans du OUI s'imaginaient que le Canada allait accepter de négocier un partenariat avec un Québec indépendant.

Le soir de la défaite référendaire, le Premier ministre Jacques Parizeau avait lancé des accusations : « *Nous avons été battus par l'argent et les ethnies* ». Cette déclaration pour le moins maladroite, lui sera féroce ment reproché et alimentera longtemps les critiques.

## II - LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC EN VEILLEUSE

### A - Changements politiques à Québec : de Jacques Parizeau à Lucien Bouchard

Dès le lendemain du référendum, Jacques Parizeau annonce son intention de se retirer de la vie politique à la fin de 1995. Trois semaines plus tard, Lucien Bouchard annonce sa démission comme chef du Bloc québécois et se déclare candidat à la succession de Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois. Il devient donc Premier ministre le 29 janvier 1996 et concentre ses efforts sur les problèmes économiques et sociaux, et notamment le déficit, négligé par le gouvernement Parizeau et ses prédécesseurs. Le but était de réduire totalement le déficit en 1999-2000.

Les fédéralistes espéraient que les mesures drastiques prises par le gouvernement québécois diminueraient la popularité du Parti québécois et celle de Lucien Bouchard. En fait, il se produisit une petite diminution du soutien à la souveraineté mais Lucien Bouchard conserva sa popularité. Début 1997, environ 52 % des Québécois se déclaraient satisfaits de leur gouvernement et le soutien pour la souveraineté se maintient autour de 50 %.

Les Québécois mettent toujours en avant l'économie et l'emploi, mais une large majorité se déclare peu satisfaite par le fonctionnement du système fédéral et veut que le Québec soit reconnu comme "société distincte" et obtienne un droit de veto en matière de révision constitutionnelle. Dans l'ensemble, l'opinion publique n'a donc pas beaucoup changé au lendemain du référendum (Young, 1999). Toutefois, les peuples autochtones ont radicalisé leur position. En particulier les Inuits du Nord Québec déclarent refuser de faire partie d'un Québec indépendant.

De son côté, la communauté anglophone du Québec organise quelques manifestations, notamment à la Mc Gill Law School en janvier 1996 et en juin sur la colline parlementaire, attirant une foule de plus de 7 000 personnes. Elle demande à ne pas être abandonnée en cas de victoire d'un OUI ou réclame une partition du Québec. Enfin les groupes anglophones réclament le droit à l'affichage en anglais, au moins à Montréal.

Dans le Canada anglais, une large majorité est opposée à la reconnaissance du Québec comme société distincte dans la Constitution (58 %) et surtout à un droit de veto en matière constitutionnelle (72 %). Toutefois, une petite majorité de 54 % serait d'accord pour donner certaines satisfactions au Québec. Pour 75 % des Canadiens anglais, le Canada est « un partenariat entre 10 provinces égales » et seulement pour 22 % « un pacte entre deux peuples fondateurs ». L'opinion évolue donc vers plus d'intransigeance vis-à-vis du Québec.

On se préoccupe, dans différentes provinces, de ce qu'il conviendrait de faire face à une victoire du OUI dans un prochain référendum à propos de la dette, de l'armée, des frontières du Québec, de la citoyenneté, des droits des autochtones et des minorités, de la monnaie, des liens économiques avec le Québec, des traités internationaux etc... Les provinces atlantiques et les provinces de l'ouest réfléchissent à leur avenir dans un Canada sans Québec. On réalise que la question Canada-Québec ne peut pas être réglée entre le gouvernement fédéral et le Québec, mais qu'elle concerne en réalité toutes les provinces.

#### **B – La politique fédérale : les plans A et B**

Pour le gouvernement fédéral, la politique à suivre au lendemain de la difficile victoire du NON n'était pas aisée. Il insiste sur l'importance d'un "bon gouvernement", de la diminution du déficit public et de la baisse des taux d'intérêt. Par ailleurs, le gouvernement fédéral veut donner des satisfactions au Québec concernant les revendications de "société distincte" malgré les réticences marquées de l'Alberta, de la Colombie Britannique et de l'Ontario (c'est le "Plan A"). Une résolution est cependant votée par la Chambre des Communes dans ce sens mais sans qu'il y ait de conséquences constitutionnelles.

Jean Chrétien fait rentrer deux Québécois dans son équipe : Pierre Pettigrew, homme d'affaires plein d'idées qui devient ministre de la Coopération internationale puis du Développement des Ressources humaines et Stéphane Dion, opposant déterminé à la souveraineté qui devient ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé. Pour ce dernier, le caractère distinct du Québec doit être inscrit dans la Constitution.

La plupart des provinces, comme l'Ontario, sont favorables à un rééquilibrage des pouvoirs en leur faveur mais sans réforme constitutionnelle formelle. De son côté, Ottawa veut maintenir son système *Medicare* populaire auprès des populations, y compris au Québec, malgré la pression des Premiers ministres provinciaux.

Le Parti libéral du Québec continue d'insister sur la nécessité de réels changements institutionnels pour satisfaire les nationalistes québécois modérés : reconnaissance de la société distincte, droit de veto sur les changements constitutionnels, limitation de l'action fédérale dans les zones de juridiction provinciale (Young 1999).

L'autre aspect de la politique fédérale (le "Plan B") consiste à vouloir clarifier le processus de sécession au cas où un nouveau référendum aboutirait à une telle option. La question posée devrait être parfaitement claire et les conséquences d'une sécession, droits des Autochtones etc., étudiées minutieusement à l'avance. Le *Reform Party* réclame cette politique tandis que le Parti conservateur progressiste de Charest la désapprouve.

Stéphane Dion insiste sur le droit des minorités au Québec. Il ajoute : « *Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi* »<sup>(4)</sup> à la grande fureur de Lucien Bouchard pour qui le Québec forme un peuple

tandis que le Canada « *n'est pas un vrai pays* », mais un ensemble formé de « *deux peuples, deux nations, deux territoires* »<sup>(5)</sup>. Malgré les protestations du gouvernement québécois, Stéphane Dion évoque la possibilité de modification des frontières du Québec.

Dans le domaine linguistique, le gouvernement fédéral critique l'intransigeance de la position du Parti québécois et Jean Chrétien déclare : « *C'est un des rôles du gouvernement fédéral de s'assurer que les gens ont les moyens de défendre leurs droits en vertu de la constitution canadienne* »<sup>(6)</sup>.

La question posée lors d'un futur référendum devra être claire. Ottawa veut également qu'une « *majorité réelle de Québécois* » soit dégagée. « *Le reste du Canada considérerait une majorité simple comme inacceptable* » déclare S. Dion<sup>(7)</sup>.

### **C - L'élection fédérale du 27 avril 1997 et les négociations qui ont suivi**

Dans l'élection fédérale de 1997, les différents partis politiques avaient des objectifs fort différents. Le *Reform Party* souhaitait renforcer sa base dans l'Ouest et faire une percée en Ontario au détriment des Conservateurs. Ceux-ci espéraient reprendre leur position de premier parti de droite en retrouvant des forces au Québec et en Ontario et éventuellement dans les provinces atlantiques. Le *New Democratic Party* (NDP) se concentre sur quelques sièges à travers le pays, sauf au Québec. Le Bloc québécois veut maintenir sa position dominante au Québec. Quant aux Libéraux, handicapés par la victoire étroite du NON au Québec, un fort taux de chômage et une promesse non tenue de supprimer une taxe sur les ventes, ils cherchent à maintenir leurs forces et à obtenir un nouveau mandat pour gouverner le pays.

Le Bloc québécois fait campagne contre le fédéralisme avec son nouveau leader Gilles Duceppe. Le Parti conservateur de Charest, hostile au Plan B, promet de placer la reconnaissance d'une société distincte au Québec dans la Constitution. Quant à Jean Chrétien, il se prononce aussi en faveur de la reconnaissance d'une société distincte au Québec et envisage des changements constitutionnels. Le *Reform Party* envisage une décentralisation radicale de la Fédération : il est pour une stricte égalité entre les provinces.

Les Libéraux gagnent les élections avec 155 sièges (au lieu de 177) dont 101 en Ontario. Le Bloc québécois obtient 44 sièges, dix de moins qu'en 1993. Le *Reform Party* avec 60 sièges devient l'opposition officielle. Les Conservateurs, malgré 19 % des voix sur le plan national n'ont que 20 sièges tandis que le NDP avec 11 % des voix reçoit 21 sièges.

En fait, ce sont les forces modérées qui l'ont emporté : le *Reform Party* a été affaibli par ses luttes avec le Parti conservateur en tentant de gagner d'autres régions que l'Ouest et le Bloc québécois est en baisse.

Lorsque les Premiers ministres provinciaux se réunissent, sauf Lucien Bouchard, en août 1997, de vives pressions se font jour pour renforcer l'unité nationale. L'objectif est surtout de donner plus de contrôle aux provinces sur les programmes sociaux. Ils décident de se revoir à la mi-septembre 1997 à Calgary pour parler de l'unité nationale. Après une longue journée de travail, ils produisent une déclaration en 7 points. En ce qui concerne le Québec, il est réaffirmé le caractère unique de la société québécoise, mais aucun engagement d'inscrire ce principe dans la Constitution n'est pris.

### **D - L'amère victoire de Lucien Bouchard aux élections du 30 novembre 1998**

Les Québécois reportent le Parti québécois de Lucien Bouchard au pouvoir lors des élections provinciales du 30 novembre 1998. Mais, si le Parti québécois obtient 75 sièges à l'Assemblée nationale, il n'a que 42,70 % des voix tandis que le Parti libéral de Jean Charest, avec seulement 48 députés, bénéficie de 43,71 % des suffrages. Quant à l'Action démocratique, elle conserve le seul siège qu'elle occupait tout en recueillant 11,78 % des voix.

Le système électoral majoritaire uninominal à un tour et la forte concentration des électeurs libéraux dans seulement certaines régions de la province expliquent cette situation assez inhabituelle. On est loin du "mandat fort" que Lucien Bouchard réclamait pour organiser un troisième référendum sur l'indépendance. Le nouveau chef du Parti libéral québécois, Jean Charest, venu du Parti conservateur, n'a pas réussi à ramener son parti au pouvoir mais il s'est battu honorablement. En martelant le slogan « *Finissons en avec les référendums* », il a réussi à rallier tous ceux qui dans la province étaient fatigués par l'incertitude politique, y compris dans les rangs péquistes. Quant à Mario Dumont, le jeune chef de l'Alliance démocratique, même s'il est le seul élu de son parti à siéger à Québec, il a montré, avec près de 12 % des voix, qu'il faudra compter avec lui.

Une fois encore, les Québécois ont dit « OUI, mais » au Parti québécois, lui laissant suffisamment de marge de manœuvre pour gouverner la province, mais pas assez pour imposer une sécession d'avec le reste du Canada.

Lucien Bouchard lui-même, pendant toute la campagne électorale, avait flatté les séparatistes purs et durs de son parti tout en rassurant un électorat frileux en avançant l'idée d'une « *union sociale* » avec les autres provinces. Sous le titre "Une valse à deux temps", Kathleen Lévesque note le 1<sup>er</sup> décembre 1998 dans *La Presse* : « *Lucien Bouchard a fait de la haute voltige entre souveraineté, union sociale et modèle confédératif européen. Il flirte avec l'idée d'améliorer le fédéralisme* ».

Pourtant le vrai vainqueur de cette élection est Jean Chrétien, le Premier ministre fédéral qui ne peut que se réjouir de la courte victoire de Lucien Bouchard. Il se retrouve donc en position de force pour négocier avec le gouvernement du Québec ce statut de société distincte déjà réclamé lors des Accords du lac Meech.

### **III - DES SIGNES CONTRADICTOIRES : VICTOIRE ÉLECTORALE DE JEAN CHRÉTIEN ET NOUVELLES MENACES D'ÉCLATEMENT DU CANADA**

#### **A - La victoire électorale de Jean Chrétien de décembre 2000 et le projet de loi C-20**

Le Premier ministre fédéral Jean Chrétien, décide d'organiser des élections anticipées en novembre 2000 et remporte une grande victoire : son parti, le Parti libéral, obtient 173 sièges, tandis que l'Alliance canadienne n'en récolte que 66, le Bloc québécois 37, les Néo-démocrates 13 et les Conservateurs 12. Jean Chrétien est le premier homme politique canadien depuis William L. Mackenzie King à avoir gagné trois élections de suite au niveau fédéral.

Les Libéraux ont remporté tous les sièges sauf 3 en Ontario, tandis que l'Alliance obtenait 64 sièges du Manitoba à la Colombie britannique n'en laissant que 14 aux Libéraux. Au Québec même, les Libéraux voient le nombre de leurs députés passer de 29 à 37. Cependant, le Bloc québécois maintient ses positions dans la province avec 37 sièges.

Les Néo-démocrates et les Conservateurs sont les grands vaincus de ce scrutin, car ils ne constituent plus une forte politique réelle. Il n'y a plus d'alternative politique aux Libéraux pour le moment dans l'ensemble du Canada. Au Québec, le Bloc québécois constitue l'alternative, dans l'Ouest, c'est l'Alliance. En Ontario, il n'y a plus personne en face des Libéraux ! Pourtant Joë Clark avait fait une excellente campagne, mais son rêve d'obtenir 18 à 20 sièges des 30 du Canada atlantique n'a pas été atteint. Son parti n'en obtient que 9.

Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada depuis janvier 1996, a présenté à la Chambre des Communes d'Ottawa, le 10 décembre 2000, un projet de loi précisant les circonstances dans lesquelles le gouvernement du Canada pourrait entreprendre la négociation de la sécession d'une province du Canada. La Cour suprême du Canada, dans un avis, émis le 20 août 1998, avait fait valoir que le gouvernement d'une province canadienne ne détenait pas le droit, ni en droit international ni en droit canadien, de faire unilatéralement sécession. Une sécession devrait donc être négociée dans le cadre constitutionnel canadien dans le respect des principes fondamentaux que sont la

démocratie, la primauté du droit, le fédéralisme et le respect des minorités. Selon la Cour, l'obligation de négocier une telle sécession n'existe que si une majorité claire de la population d'une province a exprimé sa volonté de cesser de faire partie du Canada, en réponse à une question claire sur la sécession. La Cour a prévenu que de telles négociations soulèveraient un grand nombre de questions très difficiles à résoudre, telles que le partage de la dette et des actifs, les droits des minorités et des peuples autochtones et la question des frontières territoriales. La Cour assigne en outre aux acteurs politiques la responsabilité d'évaluer la clarté de la question et de la majorité dans le contexte d'un référendum.

Le projet de loi C-20 prévoit cette nécessité de clarté établie par la Cour suprême. Il confirme que le gouvernement du Canada n'entreprendrait la négociation de la sécession d'une province du Canada que si une majorité claire d'électeurs de cette province se prononçait pour la sécession, en réponse à une question claire, c'est-à-dire une question qui permettrait aux électeurs de dire sans détour s'ils veulent que leur province devienne un pays indépendant distinct du Canada.

Le Canada est donc devenu le premier grand État démocratique à admettre sa divisibilité par un texte législatif. Mais il insiste sur l'obligation de clarté et de légalité du processus. Lors des référendums de 1980 et de 1995, les Premiers ministres du Canada, Pierre Eliot Trudeau en 1980 et Jean Chrétien en 1995, avaient affirmé que la question manquait de clarté.

Aux Communes d'Ottawa, le projet de loi C-20 obtient une large adhésion. En dehors du Bloc québécois, seul Joël Clark, avec le Parti conservateur, condamne « un projet de la confrontation » mais 4 de ses 19 députés se dissocient de cette position. Les Libéraux approuvent unanimement leur gouvernement. Preston Manning et le *Reform Party*, tout en reconnaissant une majorité à 50 % plus une voix, se déclarent favorables à une partition du Québec au cas où la sécession interviendrait. Quant à Alexa Mc Donough, chef du Nouveau Parti démocratique, qui avait vivement critiqué la stratégie du gouvernement, elle se dit prête à appuyer un projet « qui respecte les principes énoncés par la Cour suprême ».

Au Québec, les deux principaux groupes de défense des anglophones se déclarent satisfaits de l'initiative fédérale. En revanche, chez les francophones, l'attitude est plus critique : les syndicats, la FTQ, la CSN et la CEQ, alliées aux fédérations étudiantes, se déclarent hostiles à ce projet de loi. À l'Assemblée nationale du Québec, le Parti québécois et l'opposition condamnent l'initiative fédérale.

Le 15 décembre, le gouvernement québécois dépose à son tour un projet de loi intitulé « Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec » (projet de loi 99). « Cette loi, déclare Lucien Bouchard, énonce des vérités, des droits et des principes fondamentaux que, me semble-t-il, n'importe quel député de l'Assemblée nationale devrait s'empresser d'approuver ». Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec, qui souhaite l'adoption d'une simple motion, refuse sur l'instant de soutenir ce projet de loi qui ne fait aucune référence à l'avis de la Cour suprême.

Le Conseil des Cris de la baie James rejette le projet de loi 99 avec cet argument : « Nous ne faisons pas partie du peuple québécois ». Richard Le Hir, député indépendant de l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement de Jacques Parizeau, dans une conférence donnée le 18 mars 1998 devant *Cité Libre* à Ottawa avait évoqué « la situation bien réelle devant laquelle un gouvernement [québécois] pourrait se retrouver face à une opposition majoritaire à la souveraineté dans certaines régions du Québec d'une vigueur telle qu'elle l'empêcherait d'exercer un contrôle effectif sur tout son territoire »<sup>(8)</sup>.

Un sondage SOM, après le 16 décembre 2000, pour le journal *La Presse*, permet de connaître l'évolution de la pensée des Québécois. À la question : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert au Canada un nouveau partenariat économique et politique ? » 49,4 % des personnes interrogées répondent OUI et 50,6 % NON, soit pratiquement le même résultat qu'au référendum de 1995. À une question plus précise : « Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada



et devienne un pays ? » le NON l'emporterait largement : 61,5 % contre 38 %. Ce résultat vient donc justifier les précautions demandées par la Cour suprême en matière de clarté de la question posée.

L'ambivalence des Québécois s'exprime à travers les sondages : 59,6 % désapprouvent le projet d'Ottawa sur les règles référendaires contre 28,6 % qui l'approuvent. Mais 56 % à 59 % des mêmes Québécois estiment insuffisante une majorité de 50 % plus une voix lors d'un référendum. De plus, 64 % réclament que la question posée prévoit un partenariat avec le Canada, ce qui est exclu par le projet fédéral.

### **B - La démission surprise de Lucien Bouchard et les projets de Bernard Landry**

Le 11 janvier 2001, Lucien Bouchard, avocat virulent de la cause de l'indépendance du Québec, démissionne de son poste de Premier ministre du Québec à la surprise générale, y compris de celle de ses collègues québécois.

Le leader québécois reconnaît qu'il n'a pas réussi à rallier les Québécois à sa position en faveur de l'indépendance pendant ses cinq années de pouvoir. Dans un discours de 17 minutes devant l'Assemblée nationale, il avoue avec émotion sa propre incapacité à mobiliser les Québécois contre les offensives du gouvernement fédéral. Bouchard défendit sa position de refus vis-à-vis d'un troisième référendum tant que les conditions du succès ne seraient pas réunies, celles-ci ne pouvant l'être que si le chemin vers l'indépendance est préparé par un "bon gouvernement". En éliminant l'énorme déficit de la province, il avait déjà œuvré en ce sens.

Un certain nombre de responsables politiques fédéraux et provinciaux ont considéré son départ comme un échec pour la cause séparatiste. Cependant le mouvement séparatiste est loin d'avoir disparu. Le ministre des Affaires intergouvernementales Dion a fait remarquer que Lucien Bouchard était « *de loin le leader séparatiste le plus dangereux... le plus convaincant, le plus efficace et son départ est une bonne chose pour l'unité canadienne* ». Cependant, toujours selon Dion, il était capable de négocier des compromis dans les discussions fédérales – provinciales sur les questions économiques et sociales et il pouvait laisser de côté les oppositions partisans en vue du bien commun. Le 22 février, l'Assemblée nationale québécoise unanime rendit un hommage à Lucien Bouchard en lui réservant une longue et vibrante "standing ovation".

Dès sa désignation comme leader du Parti québécois et Premier ministre de la province le 3 mars 2001, Bernard Landry déclara qu'il était « *insultant d'appeler le Québec une province* ». Le reste du Canada doit s'habituer à l'idée que le Québec est une nation. « *Il est absurde de dire que nous sommes une province comme la Saskatchewan* » avait-il déclaré à une foule de supporters à Chicoutimi le 27 février 2001.

Le nouveau gouvernement n'est pas très différent de celui de Lucien Bouchard. Pauline Marois, qui avait renoncé à se porter candidate aux fonctions de Premier ministre, est Premier ministre adjoint et ministre des Finances, de la Recherche et du Développement et de la Science. Vingt-deux ministres du gouvernement Bouchard sont restés en poste dont sept sont maintenus dans leurs fonctions précédentes. Il y a quinze nouvelles affectations et un nouveau venu. En outre, l'équipe comprend quatre secrétaires d'État.

Bernard Landry, devenu le vingt-huitième Premier ministre du Québec, n'est pas un nouveau venu dans la vie politique québécoise. Au cours de sa longue carrière, Bernard Landry a fait du développement économique du Québec une de ses priorités. Il est le principal promoteur de la "stratégie de développement économique" du gouvernement du Québec, qui vise à placer le Québec dans la nouvelle économie du savoir et dans le virage technologique. Il est également l'artisan de l'élimination du déficit public.

Le grand dossier de l'après-Bouchard, c'est le déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces. Lucien Bouchard l'avait dit dans son discours de démission du 11 janvier 2001 : la crise financière est telle, que le Québec pourrait bientôt ne plus être en mesure de remplir ses missions essentielles. Au Québec,

comme dans toutes les autres provinces canadiennes, les dépenses de santé explosent tandis que la contribution du gouvernement fédéral diminue. Dans une interview accordée à *L'Actualité* avant d'être nommé Premier ministre, Bernard Landry déclarait « *Gouverner le Québec n'est pas une chose facile : la dette par habitant la plus élevée du Canada, les impôts les plus lourds, des dépenses de santé exorbitantes, des compressions fédérales de cinq milliards par année...* »<sup>(9)</sup>.

Le Premier ministre libéral Jean Chrétien, fort de son brillant succès électoral de décembre 2000 a de bons atouts pour sauver l'unité du Canada. Cependant, au Québec, l'indépendantisme n'est pas mort. Le nouveau Premier ministre du Québec, Bernard Landry a promis de faire un effort sans précédent pour faire éclater le Canada. « *Nous parlerons beaucoup plus de souveraineté, lancerons des actions stratégiques et tactiques... Le temps est venu de reconsidérer à nouveau la question nationale québécoise* »<sup>(10)</sup>.

## Notes

- 1 - Il s'agit d'une entente signée entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique visant à rassembler "le camp du changement" en faveur de la souveraineté du Québec
- 2 - *La Presse*, 31 octobre 1995
- 3 - *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1995
- 4 - *London Free Press*, 2 février 1996
- 5 - *Ottawa Citizen*, 28 janvier 1996
- 6 - *Le Devoir*, 2 août 1996
- 7 - *Globe and Mail*, 31 janvier 1996
- 8 - Richard Le Hir, « La souveraineté : un cul de sac », Conférence prononcée devant *Cité Libre* à Ottawa le 18 mars 1998
- 9 - *L'Actualité*, 1er mars 2001
- 10 - *Canadian News Facts*, vol. 35, n° 5, March 1-15, 2001

## Bibliographie

- BALTHAZAR L. et HERP Jr A. O., 1999. *Le Québec dans l'espace américain*. Montréal, éd. Québec Amérique.
- BOTHWELL R., 1999. *Canada and Quebec. One country. Two Histories*. Vancouver, University of British Columbia Press, 2<sup>e</sup> éd.
- CHAUSSADE J., 1995. *Le Canada ou les risques d'éclatement d'un grand pays*. Paris, Ellipses, 91 p.
- LEVASSEUR J., 2000. *Anatomie d'un référendum (1995)*. Montréal, XYZ.
- MONIÈRE D., GUAY J. H., 1996. *La bataille du Québec, Troisième épisode : 30 jours qui ébranlèrent le Canada*. Fides.
- NOUAILHAT Y.-H., 1992. *Le Québec de 1944 à nos jours : Un destin incertain*. Paris, Publications de l'Imprimerie Nationale, 237 p.
- RYAN C., 1995. *Regards sur le fédéralisme canadien*. Montréal, Boréal.
- YOUNG R. A., 1995. *The Secession of Quebec and the Future of Canada*. Montréal, Mc Gill-Queen's University Press.
- YOUNG R. A., 1999. *The Struggle for Quebec : From Referendum to Referendum ?* Mc Gill-Queen's University Press, p. 18

## Les journaux et revues ci-dessous ont également été consultés

*Globe and Mail*, Toronto  
*La Presse*, Montréal  
*Ottawa Citizen*

*L'Actualité*  
*Mc Lean*  
*London Free Press*